
Fiche élève – Histoire – Classe terminale

NOTIONS (CLASSEES PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

Décolonisation :

Processus d'émancipation des colonies par rapport aux métropoles. Le terme est né au lendemain de la seconde guerre mondiale, au moment où le phénomène a pris une ampleur mondiale avec le développement des nationalismes.

Démocratie :

Cette [vidéo](#), disponible sur Lumni, présente les caractéristiques de la démocratie.

Désobéissance civile :

C'est le refus assumé d'obéir à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir jugé abusif et illégitime par ceux qui le contestent. Il s'accompagne en général d'une contestation pacifiste qui permet la résistance, sans utiliser la violence. Le mot a été inventé par un philosophe américain au XIXe siècle, Henry David Thoreau. Gandhi, en Inde, ou Martin Luther King, aux Etats-Unis, ont utilisé cette forme de contestation contre leurs oppresseurs.

Destinée manifeste :

L'expression a été forgée au milieu du XIXe siècle par John Lee O'Sullivan : la « *destinée manifeste* » des Etats-Unis est de se « *répandre à travers tout le continent pour assurer le libre épanouissement de millions de personnes* ». Elle recouvre, notamment depuis Wilson (président des Etats-Unis de 1913 à 1921), la conviction que les Etats-Unis ont vocation à répandre le progrès dans le monde.

Etat

L'Etat, c'est un mode d'organisation politique d'un pays.

Pour fonctionner, une organisation en Etat nécessite des employés spécifiques - les fonctionnaires - et des institutions : la police, la justice, l'armée, l'hôpital, l'école...

Dans une société organisée en Etat, les citoyens confient à l'Etat le monopole de la violence légitime. En échange, l'Etat assure la sécurité de tous et l'ordre public et agit en vue de l'intérêt général.

Une organisation en Etat implique un territoire (donc des frontières) et une population. Toute la population d'un Etat n'habite pas nécessairement sur son territoire.

Un Etat souverain décide de sa politique et de son organisation.

On parle d'Etat de droit lorsque l'Etat est soumis à la loi. Il doit respecter dans ses relations avec la société, des lois et des règles qui sont connues de tous et toutes. Quand un Etat ne respecte pas ces lois et règles, les citoyens peuvent aller en justice et gagner contre l'Etat. Quand l'Etat n'est pas un Etat de droit, les citoyens sont confrontés à l'arbitraire de son action : l'Etat fait ce qu'il veut, quand il veut, sans contre-pouvoir.

Les Etats peuvent s'engager dans des organisations internationales, coopérer dans un but donné, s'allier ou être en conflit.

Les politiques publiques sont des actions menées par l'Etat et/ou les collectivités territoriales au nom de l'intérêt général.

La constitution définit l'organisation des 3 pouvoirs : judiciaire, exécutif et législatif.

Le pouvoir exécutif est dirigé par le gouvernement. L'administration exécute les lois et met en œuvre les décisions du gouvernement.

Le pouvoir législatif est détenu par le Sénat et l'Assemblée nationale.

Le pouvoir judiciaire juge les crimes et les délits selon la loi et sanctionne leurs auteurs.

Les trois pouvoirs sont séparés mais cette séparation n'est jamais absolue puisqu'ils doivent collaborer.

L'Etat est gouverné par des personnes.

Le gouvernement détermine et met en œuvre la politique de la nation.

Le président de la République est le chef de l'Etat. Il engage la France dans les relations avec les autres Etats et assure sa continuité. Il veille au respect de la Constitution et à l'intégrité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Dans une démocratie, l'Etat garantit les libertés individuelles et collectives qui organisent la société civile.

Fait colonial :

Le fait colonial se caractérise par un rapport de domination entre la métropole et une de ses colonies, ou entre une ancienne colonie et son ancienne métropole.

Génocide :

Un génocide est un acte "commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux", selon les termes de la convention des Nations unies du 9 décembre 1948. Cet acte peut être un meurtre, mais aussi une atteinte grave à l'intégrité mentale ou une mesure anti-natalité, l'essentiel étant que l'acte soit dirigé intentionnellement contre un groupe donné. Le mot a été forgé par un juriste, Raphael Lemkin, en 1944.

Le génocide des Juifs lors de la seconde guerre mondiale a été reconnu par la cour de Nuremberg en 1945 et a même servi de point de départ à la définition du terme. Depuis, le massacre des Tutsis au Rwanda en 1994 et le massacre de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) en 1995 ont été qualifiés de génocide par les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

Guerre froide :

Cette [vidéo](#), disponible sur Lumni, présente les grandes caractéristiques de la guerre froide.

Impérialisme :

Désigne au XIXe siècle la domination culturelle, politique, économique et militaire exercée par les nations industrialisées (Europe, Etats-Unis, Japon) sur les autres Etats, notamment par la conquête coloniale. Le terme qualifie aussi l'idéologie qui préconise cette politique d'expansion, en lui donnant des justifications économiques, politiques, culturelles ou morales.

Isolationnisme :

Formulée dès 1796 par Georges Washington, premier président américain, pour justifier la neutralité de son pays dans le conflit opposant la France révolutionnaire à l'Europe, réaffirmée en 1823 par Monroe, cette doctrine de non-implication dans les affaires du monde en dehors du continent américain caractérise la politique étrangère des Etats-Unis jusqu'en 1917.

Non-alignement :

Le terme est inventé par le Premier ministre indien Nehru lors d'un discours en 1954 à Colombo. Dans le contexte de la guerre froide, il désigne l'attitude des pays qui refusent de s'aligner systématiquement sur la politique d'une des deux grandes puissances. La conférence de Bandung, qui réunit en 1955 en Indonésie une trentaine de pays d'Afrique et d'Asie, constitue une étape majeure dans la préparation du mouvement des non-alignés, qui prend corps avec la conférence de Brioni en Yougoslavie (Tito pour la Yougoslavie, Nehru pour l'Inde et Nasser pour l'Egypte) en 1956 et la conférence du Caire en 1961.

Nouvel ordre mondial :

C'est une expression forgée par les historiens après la chute de l'URSS et donc la fin de la guerre froide : le monde n'est plus organisé comme il l'a été pendant cinquante ans en deux blocs, l'Est (URSS) et l'Ouest (Etats-Unis). Les Etats-Unis sont depuis les années 1990 la seule super puissance. Mais d'autres Etats ou organisations lui contestent cette puissance.

Puissance

Gérard Dorel définit ainsi ce qu'est une puissance : « un État qui dans le monde se distingue non seulement par son poids territorial, démographique et économique mais aussi par les moyens dont il dispose pour s'assurer d'une influence durable sur toute la planète en termes économiques, culturels et diplomatiques ».

On peut donc identifier les attributs, les leviers de la puissance puis évaluer la façon dont les États peuvent en disposer. Ainsi :

- **le poids territorial** peut procurer des ressources de diverses natures, qui peuvent se révéler d'une grande importance stratégique. Cependant, des États de très grande superficie et ayant des ressources importantes n'en retirent guère de puissance et l'inverse est également vrai : la République démocratique du Congo, où se trouvent des métaux très précieux, n'est pas aussi développée que Singapour par exemple, qui a un territoire beaucoup plus restreint,
- **le poids démographique** peut être un atout ou un fardeau : atout lorsque le développement bénéficie à tous ; fardeau dans les situations inverses, les mouvements migratoires traduisant, lorsqu'ils sont

possibles, ces différences de condition,

- **le poids économique** confère indéniablement de la puissance en se traduisant par des capacités d'innovation et d'investissement ; de pénétration voire de domination des autres marchés ; du contrôle des marchés de capitaux, de devises, de matières premières, etc.,
- la puissance s'évalue aussi en termes d'**influence culturelle** (ou [soft power](#)): rôle de la langue, diffusion des biens culturels à l'échelle régionale ou mondiale (cinéma, télévision, musique, etc.), influence sur les modes de diffusion de l'information (médias), les réseaux (internet), rôle d'impulsion de pratiques sociales (restauration, sport, etc.), etc.
- enfin, **les capacités diplomatique et militaire** achèvent de constituer la puissance en **super-puissance**.

Le poids, le rang et le rôle d'une puissance découlent aussi du poids qu'exercent certains centres d'impulsion (grandes métropoles, centres régionaux de production). Il convient donc d'étudier les lieux où s'exerce cette puissance.

Les États jouissent de manière très inégale des attributs de la puissance. Compte tenu de leur histoire, de leur niveau actuel de développement, ils peuvent n'en disposer que de manière incomplète : par exemple, les États européens qui, réunis au sein de l'UE ou de la zone euro, voient leurs capacités d'autonomie budgétaire, diplomatique et militaire limitées. Certaines catégories d'États ne disposent que de peu de moyens et se trouvent dans des positions de dépendance à l'égard des acteurs plus puissants.

En ce début du XXI^e siècle, seuls les États-Unis sont en position de disposer réellement de la totalité des attributs de la puissance, c'est pourquoi Hubert Védrine a avancé le concept de l'**hyperpuissance** américaine. Mais la croissance rapide d'États dits « émergents » pourrait redistribuer certaines cartes de la puissance au cours du siècle, laissant se profiler un monde qui deviendrait réellement multipolaire dont la gouvernance devra être repensée.

Mais la notion de « puissance nationale » est bousculée par la mondialisation contemporaine. En effet, les rapports entre États sont caractérisés par l'interdépendance qui rend complexe la notion de domination, comme le montre l'exemple de la puissance énergétique russe. La puissance des États est également affaiblie par le rôle de premier plan des acteurs transnationaux, comme les marchés financiers, les firmes, les ONG, les réseaux terroristes.

Adaptation de l'article *Puissance* publié sur [Geoconfluences](#), juillet 2015.

Supranationalité / fédéralisme :

Pour comprendre la différence entre les deux conceptions : <https://www.lumni.fr/video/l-europe-des-nations-ou-l-europe-federale>

Terrorisme :

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses.